

Communiqué de presse
Berne, le 12 janvier 2015

Référendum contre le nouvel impôt médiatique: 100 000 signatures déposées

L'Union suisse des arts et métiers a déposé aujourd'hui à la Chancellerie fédérale le référendum contre le nouvel impôt sur les médias doté de 100 000 signatures. En huit semaines seulement (un record!), elle avait déjà réuni le nombre minimum de signatures requis. La lutte contre le nouvel impôt Billag est maintenant ouverte.

Le peuple suisse en a assez de se voir astreint sans cesse à de nouveaux impôts. Les Suisses entendent bien ne pas se laisser arnaquer par la nouvelle redevance médiatique Billag. Le référendum lancé contre cet impôt a abouti et les citoyennes et citoyens suisses seront probablement appelés le 14 juin 2015 à se prononcer à ce sujet.

Un signal sans équivoque est ainsi donné. La population suisse n'est pas prête à ajouter un impôt médiatique à ceux qu'elle doit déjà payer, à savoir: impôts fédéraux, cantonaux, communaux et paroissiaux, taxe sur les carburants etc. Car le nouvel impôt sur les médias devrait être payé par tout un chacun, qu'il puisse ou non accéder aux programmes de la radio ou de la télévision. Toute personne ayant le douteux privilège d'être travailleur indépendant devra même passer deux fois à la caisse. Bien que son chef et ses collaborateurs paient déjà la redevance à titre privé, toute entreprise devra également payer le nouvel impôt sur les médias, ce qui équivaut à une double perception.

Avec le nouvel impôt sur les médias, le Conseil fédéral serait désormais doté de l'absolue compétence d'en décider la hausse sans restrictions, hors de tout contrôle démocratique. Au cours des 20 dernières années, les redevances pour la radio et la télévision ont augmenté de 64 pour cent, atteignant un montant annuel de 462 francs. Dans de telles conditions, il faut s'attendre d'ici à 2030 à des taxes pouvant s'élever jusqu'à 1000 francs par an et par ménage, car rien ne s'opposera à une explosion des coûts.

Le Conseil fédéral projetait d'imposer cet impôt sans votation alors même que, selon la constitution, tout nouvel impôt requiert impérativement une consultation du souverain. Grâce au référendum maintenant déposé, le peuple suisse aura le dernier mot et pourra dire clairement non à cette manière indigne de procéder.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Dieter Kläy, responsable du dossier, tél. 031 380 14 45, mobile 079 207 63 22

Numéro 1: plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME